

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Réunion du 28 mars 2023 à 20h00.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en salle d'Honneur de la Mairie de Coteaux du Lizon, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, Maire.

PRÉSENTS : Florence AIME, Daniel BOUILLER, Gérard AUGER, Yves BLANC, Nathalie CLABAUT, Pierre DACLIN, Jean-Louis DAVID, Nelly DURANDOT, Roland FREZIER, Nadine KOLLY, Nicole MEYNIER, Albin PANISSET, Jean-Marc PANISSET, Christophe RENAUD, Bernard WAILLE.

ABSENTE EXCUSÉE : Florence ABRY (pouvoir à Christophe RENAUD), Sabine GROS (pouvoir à Florence AIME), Maryse VINCENT (pouvoir à Nelly DURANDOT)

ABSENT : Lionel PESSE-GIROD, Colin RIEUTORD, Etienne SENS, Hulya SIMSEK, Anne-Sophie VINCENT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Louis DAVID

I. INTRODUCTION

Malgré l'heure définie de ce conseil à 20h30, Monsieur le Maire propose de l'avancer à 20h00 après avoir contacté les conseillers absents.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2023.

Vote : 18 pour – 0 contre – 0 abstention.

III. DELIBERATION

a. Délibération 2023/026 - Attribution du marché assainissement 2023

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet AMI Bourg-Centre, la Commune de Coteaux de Lizon a mandaté l'entreprise VERDI en 2021 pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de mise en séparatif du centre-bourg de Saint-Lupicin.

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche d'amélioration du système d'assainissement visée par l'étude diagnostic menée en 2020.

Lors de la réunion du 31 janvier 2023, le maître d'œuvre a transmis son estimation des travaux comme suit :

Nature des travaux		Coût estimatif HT
Mise en séparatif de la Grande rue entre Place de l'Hôtel de Ville et Place de l'Eglise et rue du marché	Tranche ferme	461 475.50 €
Mise en séparatif avenue du cimetière	Tranche optionnelle	33 394.25 €
Mise en séparatif chemin des jardins	Tranche optionnelle	49 666.50 €
TOTAL		544 536.25 €

Conformément au code de la commande publique, un marché adapté a été lancé le 13 février 2023 avec remise des plis fixé au 7 mars 2023. A cette date, seule l'entreprise GOYARD a déposé une offre qui se décompose comme suit :

Nature des travaux		Coût estimatif HT
Mise en séparatif de la Grande rue entre Place de l'Hôtel de Ville et Place de l'Eglise et rue du marché	Tranche ferme	459 020 €
Mise en séparatif avenue du cimetière	Tranche optionnelle	40 960,60 €
Mise en séparatif chemin des jardins	Tranche optionnelle	60 164,50 €
Réhabilitation réseau unitaire – canalisations amiante	Tranche optionnelle	283 €
TOTAL		560 428.10 €

L'offre de l'entreprise GOYARD est 2.9% au-dessus de l'estimatif. Le début des travaux est programmé pour fin avril 2023.

Après analyse de la candidature et de l'offre de l'entreprise GOYARD, la Commission d'appel d'offre lors de sa réunion de 24 mars 2023 propose de retenir ce candidat au regard de son mémoire technique et de son offre de prix.

Monsieur Yves BLANC demande si des subventions sont envisagées sur ce projet.

Loïc MARTINET confirme que des demandes de subventions ont été effectuées auprès de l'Agence de l'eau (257 054 €) et de la DETR (154 232 €). Les demandes ont été prises en compte mais les organismes sont en attente des marchés signés pour notifier leur aide.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'appel d'offre en date du 24 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le réseau d'assainissement de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché de travaux MT2023-01 à l'entreprise GOYARD,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché en question ainsi que tous documents annexes dont les éventuels avenants dans le cadre des crédits inscrits au budget,

Dit que les dépenses de ce marché seront imputées au 21532 du budget assainissement sous réserve du vote des crédits.

Vote : 18 pour - 0 contre - 0 abstention.

20h30, la séance est levée.

Prochain conseil municipal : le mardi 4 avril 2023 à 18 heures 30.

Le Maire

Roland FREZIER



Le secrétaire de séance

Jean-Louis DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Louis David", written over a faint horizontal line.

